Image not found or type unknown

Avis de contravention électronique

Par **nad75**, le **19/02/2011** à **19:24**

Bonjour
Je conduis un véhicule de société pour mon travail. Ce véhicule est en location longue durée auprès d'une société.
J'ai reçu par courrier 2 avis de contraventions pour non paiement de l'horodateur. Je n'ai pas eu d'avis sur mon pare-brise comme cela se faisait encore en 2010.
Ces avis électroniques passent par mon employeur qui déduite de ma paie les frais facturés par la société de location pour le traitement des contraventions.
Je souhaiterais savoir s'il serait possible de contester ces avis électroniques du fait des frais engendrés par ce côté électronique.
Merci d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter.

Par **razor2**, le **19/02/2011** à **19:49**

Bonjour, les autorités ne sont pas responsables des frais qu'appliquent votre société de location.
Payez vos parcmètres, vous ne recevrez plus ces avis et vous n'aurez plus de frais retirés sur votre feuille de paie...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés